



No de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-CONSTANT  
LE LUNDI 24 JUILLET 2017

Séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Constant tenue à l'hôtel de ville le lundi, 24 juillet 2017 à 18h15, convoquée par monsieur le maire Jean-Claude Boyer en faisant signifier par un employé d'une entreprise privée de messagerie, avis de la présente séance à mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Louise Savignac, Thierry Maheu, Mario Perron et Mario Arsenault, au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance, le tout conformément à la Loi sur les cités et villes.

Sont présents à cette séance monsieur le maire Jean-Claude Boyer, mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Louise Savignac, Thierry Maheu et Mario Arsenault.

Est absent à cette séance monsieur le conseiller Mario Perron.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Claude Boyer.

Madame Nancy Trottier, directrice générale et Me Sophie Laflamme, greffière sont présentes.

311-17 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1550-17

CONSIDÉRANT que lors de la séance du Conseil tenue le 13 juin 2017, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT que lors de la séance du Conseil tenue le 11 juillet 2017, présentation du projet de règlement a été effectuée;

CONSIDÉRANT que les procédures prévues à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. 1977 c. C-19) ont été suivies;

CONSIDÉRANT que l'objet du présent règlement et sa portée ont été mentionnés à haute voix;

Il est PROPOSÉ par monsieur André Camirand APPUYÉ de monsieur Mario Arsenault ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ :

D'adopter le règlement numéro 1550-17 modifiant le règlement numéro 1234-07 décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services offerts par la Ville de Saint-Constant afin de modifier les tarifs applicables à l'administration générale par le retrait des tarifs relatifs à l'obtention des documents de soumission, tel que soumis à la présente séance.



No de résolution  
ou annotation

### 312-17 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1552-17

CONSIDÉRANT que lors de la séance du Conseil tenue le 13 juin 2017, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT que lors de la séance du Conseil tenue le 11 juillet 2017, présentation du projet de règlement a été effectuée;

CONSIDÉRANT que les procédures prévues à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. 1977 c. C-19) ont été suivies;

CONSIDÉRANT que l'objet du présent règlement, sa portée, son coût, son mode de financement, de paiement et de remboursement ont été mentionnés à haute voix;

Il est PROPOSÉ par monsieur David Lemelin APPUYÉ de monsieur Gilles Lapierre ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ :

D'adopter le règlement numéro 1552-17 autorisant le paiement de la quote-part de la Ville des travaux et honoraires professionnels relatifs au protocole d'entente entre la Ville de Saint-Constant et la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries pour des travaux de construction d'un terrain synthétique de soccer-football à l'école Jacques-Leber, incluant notamment un système d'éclairage, du mobilier et des clôtures, sur une partie du lot 2 869 441 du cadastre du Québec propriété de la Ville et sur une partie du lot 2 869 433 du cadastre du Québec propriété de la Commission scolaire et autorisant également la construction d'un bâtiment de service au parc Leblanc et l'implantation d'un logo sur le terrain synthétique et décrétant une dépense et un emprunt de 2 300 670 \$ à ces fins, tel que soumis à la présente séance.

### 313-17 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1553-17

CONSIDÉRANT que lors de la séance du Conseil tenue le 11 juillet 2017, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT que lors de la séance du Conseil tenue le 11 juillet 2017, présentation du projet de règlement a été effectuée;

CONSIDÉRANT que les procédures prévues à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. 1977 c. C-19) ont été suivies;

CONSIDÉRANT que l'objet du présent règlement, sa portée, son coût, son mode de financement, de paiement et de remboursement ont été mentionnés à haute voix;

Il est PROPOSÉ par monsieur Thierry Maheu APPUYÉ de monsieur Mario Arsenault ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ :

D'adopter le règlement numéro 1553-17 décrétant une dépense de 1 699 456 \$ et un emprunt de 1 699 456 \$ pour l'agrandissement et la rénovation du Centre culturel Denis-Lord, tel que soumis à la présente séance.



No de résolution  
ou annotation

## PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est par la suite procédé à une période de question.

Monsieur Michel Vachon dépose un document représentant une copie de sa demande de publication des procès-verbaux de la séance du mois de juin 2017 sur le site Internet de la Ville ainsi que la résolution numéro 240-17 « Autorisation de signature – Protocole d'entente relatif à la construction, la gestion et l'utilisation d'un terrain synthétique de soccer-football à l'école Jacques-Leber entre la Ville de Saint-Constant et la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries ».

  
\_\_\_\_\_  
Jean-Claude Boyer, maire

  
\_\_\_\_\_  
Me Sophie Laflamme, greffière



No de résolution  
ou annotation

